

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 7 septembre 2021 en présentiel. Que la séance ordinaire soit enregistrée si le conseil doit refuser l'accès à des citoyens suite au maximum autorisé dû aux recommandations du gouvernement Québec de respecter les dispensations et que celle-ci soit disponible au bureau municipal ainsi que sur le site officiel de la Municipalité.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Réal Lebrasseur, poste 1
	Maryse Chambers, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Karine Chouinard, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mylène Poirier, agente de développement

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h00

91-21 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

92-21 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les administrateurs procèdent immédiatement à leur adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

93-21 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Réal Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er AOÛT AU 31 AOÛT 2021 totalisant la somme de 23 945.74\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 93-21

RÉSOLUTION 94-21

NOMINATION SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection doit nommer une secrétaire d'élection qui assistera la présidente dans l'exercice de ses fonctions, et à cette fin, exerce les fonctions que la présidente lui délègue;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Mylène Poirier soit nommée comme secrétaire d'élection;

QUE la secrétaire d'élection remplace la présidente d'élection en cas d'empêchement de celle-ci.

RÉSOLUTION 95-21

AUTOMATISATION JRT INC.-SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation oblige annuellement une stratégie d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE lors de la stratégie d'économie d'eau potable des résultats de consommations de nuit sont demandés et que le système ne produit pas de rapport;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
ET APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la soumission d'Automatisation JRT Inc. pour un ajout d'un rapport annuel de nuit ainsi qu'une modification de l'interface et du PLC à distance au montant de 1 149.75\$ taxe incluse.

RÉSOLUTION 96-21

DÉPÔT ET ADOPTION DU BILAN DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la municipalité de Rivière-Saint-Jean pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 26 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte, le dépôt par la directrice générale, Karine Chouinard du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean portant sur les résultats obtenus pour l'année 2020.

RÉSOLUTION 97-21

CONTRAT TEST DE SOL-PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE deux invitations de soumissions ont été envoyées soit une à Englobe Sept-Îles ainsi qu'à Pierre St-Hilaire, Ingénieur Jr. Géologie de Havre-Saint-Pierre;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la soumission la plus basse soit celle de Pierre St-Hilaire, Ingénieur Jr. Géologie au montant unitaire de 750.00\$;

QUE la soumission comporte tous les points mentionnés lors de l'invitation à soumissionner.

RÉSOLUTION 98-21

OFFRE DE SERVICE LG4-ÉGLISE DE MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire acquérir l'Église de Magpie pour en faire une salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie LG4 Architecte ont déposé une offre de service pour faire l'analyse des lieux pour mettre conforme cette bâtisse;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service au montant 21 275\$ plus les frais applicables.

RÉSOLUTION 99-21

PROGRAMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernemental dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts des toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre de programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s’engage a informé le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLUTION 100-21

DÉMOLITION DE L’ANCIENNE SALLE DE MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE l’ancienne salle de Magpie doit être démolie;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a invité 3 compagnies de la région pour la réalisation de cette démolition soit à Charley Jomphe, Les entreprises Romain Boudreau Inc. et à Jimmy Poirier;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil mandate Jimmy Poirier pour l’exécution des travaux au montant de 7128.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité s’engage à défrayer les coûts reliés à l’enfouissement au site de Longue-Pointe-de-Mingan ainsi qu’aux matériaux de fond de terrain.

RÉSOLUTION 101-21

DEMANDE D’UTILISATION DE TERRAIN AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU’une demande a été faite auprès du conseil pour utiliser le terrain du garage municipal pour regrouper les voitures non fonctionnelles afin de les faire ramasser pour aller par la suite dans un endroit approprié;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil ait évalué les risques et n’adhère pas à cette demande.

RÉSOLUTION 102-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-PROJET DE COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la Coopérative alimentaire de Rivière-Saint-Jean demande une aide financière au conseil municipal afin d'aider à financer le travail de la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec ainsi que la Coopérative de développement régional du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la Coopérative alimentaire de Rivière-Saint-Jean demande de financer la moitié de frais demandé soit un total de 3 700\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Maryse Chambers
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte cette demande au montant de 1 850.00\$ plus les taxes;

ET QUE la MRC de la Minganie débourse également l'autre moitié soit de 1 850.00\$.

La conseillère Mme Liane Beaudin, se retire des discussions, conflit d'intérêt. Elle fait partie du comité administratif de la COOP.

RÉSOLUTION 103-21

PROTOCOLE D'ENTENTE-COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le projet d'une coopérative alimentaire est essentiel pour la population;

CONSIDÉRANT le plan d'affaires déposé par la COOP qui indique un manque à gagner pour les trois premières années dues au remboursement des emprunts;

IL EST PROPOSÉ PAR Maryse Chambers
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal conclue une entente pour le cautionnement du prêt initial et s'engage à aider financièrement jusqu'à la hauteur de 50 000\$ par année;

QUE la directrice générale, Mme Karine Chouinard soit autorisée à signer tous documents.

La conseillère Mme Liane Beaudin, se retire des discussions, conflit d'intérêt. Elle fait partie du comité administratif de la COOP.

RÉSOLUTION 104-21

MÉDECIN-CENTRE DE SANTÉ DE LA MINGANIE

CONSIDÉRANT QU'UN médecin travaillant sur notre territoire, Dr Bouchard a une approche particulière envers ses patients;

CONSIDÉRANT QUE ce médecin est très humain et très présent lors de maladie chez un patient et accompagne la famille lors d'épreuves difficiles;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal félicite et remercie son côté humain ainsi que son travail accompli envers la communauté;

ET QUE ce médecin, Dr Bouchard continue son beau travail et surtout de garder sa grande qualité qui est d’être présent envers ces patients et de les considérer comme des humains à part entière.

RÉSOLUTION 105-21

NOTAIRE HAVRE-SAINT-PIERRE-DOSSIER M. BOUCHARD

CONSIDÉRANT QU’une offre d’achat a été accepté concernant le cadastre 5 062 547 pour que la municipalité puisse démolir cette résidence pour la continuité de la recherche en eau potable dans le secteur de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE les documents municipaux sont envoyé au bureau de la notaire Mme Brigitte-Viviane Lévesque depuis 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient qu’un acte de vente demandent beaucoup de documents et que ces documents ont eu un délai très long cause de certaine situation hors de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Mme Karine Chouinard confirme que lors du dernier entretien téléphonique avec la notaire qu’une confirmation lui a été donné que tous les documents demandés étaient au dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal demande à Mme Brigitte-Viviane Lévesque d’exécuter au plus tard le 20 septembre 2021 aux signatures de l’acte de vente.

RÉSOLUTION 106-21

FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Maryse Chambers
IL EST APPUYÉ PAR Réal Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20h15

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à

Karine Chouinard
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

Josée Brunet
Mairesse